

TRAVAUX DIRIGES
SEMESTRE 03



LICENCE II
GROUPES IV-V

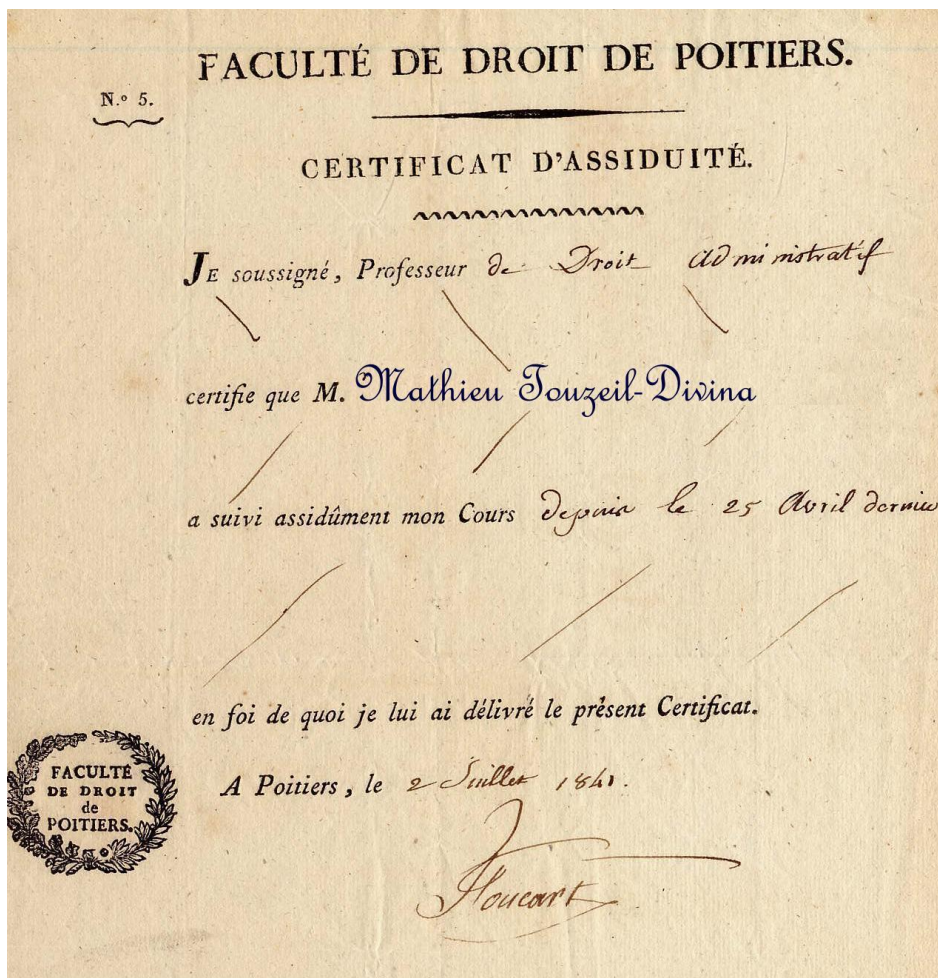
DROIT ADMINISTRATIF GENERAL

Cours magistral de M. le professeur Mathieu TOUZEIL-DIVINA

année universitaire 2021-2022

Équipe pédagogique :

**Marc BONNET, Louise AÏT EL HADJ,
Clara MIROUSE & Adrien PECH**



Documents de TD version 3.1 – à jour au 24 août 2021

MTD & alii © – disponible sur <http://www.chezfoucart.com> & sur Moodle.

Propos liminaires

Madame, Monsieur,

Le présent document comprend (outre les présents propos liminaires) une série de neuf fiches de travaux dirigés qui vous permettront, au fil de ce premier semestre, de découvrir et d'approfondir le droit administratif général en complément du cours magistral d'amphithéâtre (espéré présentiel).

Chaque « fiche » ou « séance » comprend successivement :

- 06 référents bibliographiques (des plus anciens ou classiques aux plus modernes ou contemporains) ;
- 06 notions (et parfois concepts) de vocabulaire à maîtriser ;
- 06 arrêts emblématiques de la thématique ;
- 06 documents ainsi qu'un auteur référent et la mention d'un exercice hebdomadaire.

Je vous en souhaite bonne découverte puis lecture ainsi qu'une excellente année universitaire...

Pr. Mathieu TOUZEIL-DIVINA
touzeil.divina@gmail.com

I – Eléments généraux de bibliographie :

Des référents « classiques » :

BENOIT Francis-Paul, *Le droit administratif français* ; Paris, Dalloz, 1968.
CHAPUS René, *Droit administratif général* ; Paris, Lextenso, 2001 (15^e éd.) ;
CHAPUS René, *Droit du contentieux administratif* ; Paris, Lextenso, 2008 (13^e éd.) ;
DUGUIT Léon, *Traité de droit constitutionnel* ; Paris, De Boccard ; 1928 (3^e éd.) ;
FOUCART Emile-V.-M., *Eléments de droit public et administratif* ; Paris, Marescq ; 1855 (4^e éd.) ;
GERANDO Joseph-Marie (de), *Institutes du droit administratif* ; Paris, Nève ; 1842-1846 ;
HAURIOU Maurice, *Précis de droit administratif* ; Paris, Sirey ; 1927 (11^e éd.) ;
HAURIOU Maurice, *La jurisprudence administrative* ; Paris, Sirey ; 1929 ;
JEZE Gaston, *Principes généraux du droit administratif* ; Paris, Sirey ; 1925 (3^e éd.) ;
LAFERRIERE Edouard, *Traité de la Juridiction administrative et des recours contentieux* ; Paris, Berger-Levrault ; 1896 (2 vol.) 2^{nde} éd ;
LAUBADERE André (de), *Traité élémentaire de droit administratif* ; Paris, LGDJ ; 1953 ;
ROLLAND Louis, *Répétitions écrites de Droit administratif – deuxième année* ; Paris, Les Cours de Droit ; 1941 ;
ROLLAND Louis, *Précis de droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 1957 (11^e éd.) ;
VEDEL Georges, *Droit administratif* ; Paris, PUF ; 1958 PUIS pr. DELVOLVE (1992) ;
WALINE Marcel, *Droit administratif* ; Paris, Sirey ; 1946 (4^e éd.).

Des références contemporaines :

AGUILA Yann & **STIRN** Bernard, *Droit public français et européen* ; Paris, Sciences Po et Dalloz ; 2021 (3^e éd.) ;

BIENVENU Jean-Jacques, **PETIT** Jacques, **PLESSIX** Benoît & **SEILLER** Bertrand, *La Constitution administrative de la France* ; Paris, Dalloz ; 2012 ;

BRAIBANT Guy, **DELVOLVE** Pierre, **GENEVOIS** Bruno, **LONG** Marceau & **WEIL** Prosper, *Les grands arrêts de la jurisprudence administrative* (le « GAJA ») ; Paris, Dalloz ; 2021 (23^e éd.) ;

BRAUD Xavier, *Cours de droit administratif général* ; Paris, Galino ; 2020 (4^e éd.) ;

CASSESE Sabino, *Culture et politique du droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 2008 ;

CAILLOSSE Jacques, *La Constitution imaginaire de l'administration* ; Paris, PUF ; 2008 ;

CAILLOSSE Jacques, *L'état du droit administratif* ; Paris, LGDJ ; 2017 (2^{nde} éd.) ;

CHAUMETTE Anne-Laure & **MAUREL** Raphaël, *Les contre-Annales du droit public* ; Paris, Enrick B. ; 2020 ;

DELVOLVE Pierre, *Le droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 2018 (7^e éd.) ;

FRIER Pierre-Laurent & **PETIT** Jacques, *Droit administratif* ; Paris, LGDJ, 2020 (14^e éd.) ;

GAUDEMET Yves, *Droit administratif* ; Paris, LGDJ ; 2020 (23^e éd.) ;

GONOD Pascale, **MELLERAY** Fabrice & **YOLKA** Philippe (dir.), *Traité de droit administratif* ; Paris, Dalloz, 2011 ;

JAMIN Christophe & **MELLERAY** Fabrice ; *Droit civil et droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 2018 ;

MORAND-DEVILLER Jacqueline, **BOURDON** Pierre & **POULET** Florian ; *Droit administratif* ; Paris, Lextenso ; 2019 (16^e éd.) ;

PERROUD Thomas & *alii* (dir.), *Les grands arrêts politiques de la jurisprudence administrative* ; Paris, Lextenso ; 2019 ;

PLESSIX Benoît, *Droit administratif* ; Paris, LexisNexis ; 2020 (3^e éd.) ;

RICCI Jean-Claude, *Droit administratif* ; Paris, Hachette ; 2019 (7^e éd.) ;

STIRN Bernard, *Les mots-clefs du droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 2018 ;

STIRN Bernard, *Les sources constitutionnelles du droit administratif : Introduction au droit public* ; Paris, LGDJ ; 2019 (10^e éd.) ;

TRUCHET Didier, *Droit administratif* ; Paris, PUF ; 2021 (9^e éd.) ;

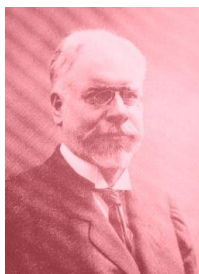
WALINE Jean, *Droit administratif* ; Paris, Dalloz ; 2020 (28^e éd.) ;

WEIDENFELD Katia, *Histoire du droit administratif* ; Paris, Economica ; 2010.

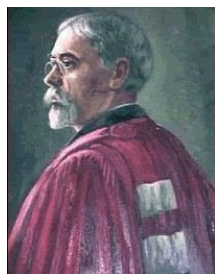
Quelques « figures » de l'enseignement du droit administratif



**Adolphe
CHAUVEAU
(1802-1868)**



**Léon
DUGUIT
(1859-1928)**



**Maurice
HAURIOU
(1856-1929)**



**Louis
ROLLAND
(1877-1956)**



**Georges
VEDEL
(1910-2002)**

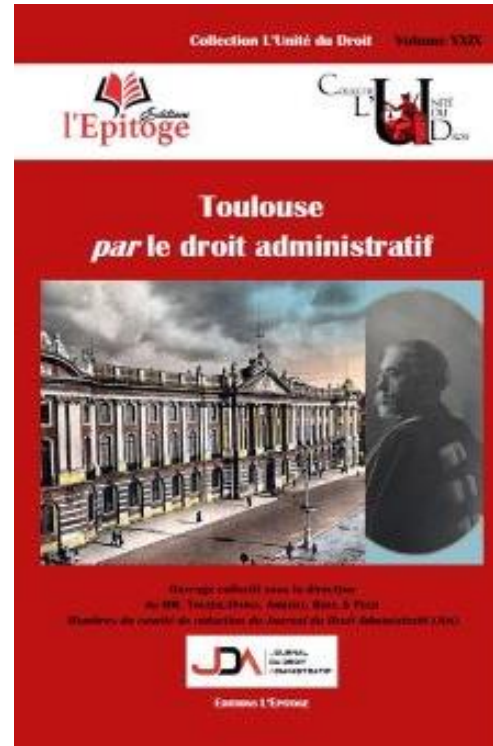


**René
CHAPUS
(1924-2017)**

Des placements de produits :

(toujours en rapport avec le cours magistral et les travaux dirigés)

- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, *Eléments d'histoire de l'enseignement du droit public : la contribution du doyen FOUCCART* ; Poitiers, Lextenso ; 2007 ;
- TOUZEIL-DIVINA M., *La doctrine publiciste (1800-1880)* ; Paris, Mémoire du Droit ; 2009 ;
- TOUZEIL-DIVINA M. & KOUBI Geneviève (dir.), *Droit & Opéra* ; Poitiers, Lextenso ; 2008 ;
- TOUZEIL-DIVINA M. & *alii* (dir.), *Miscellanées Maurice HAURIUO* ; Le Mans, L'Épitoge ; 2013 ;
- TOUZEIL-DIVINA & MAISONNEUVE Matthieu(x) (dir.), *Droit(s) du football* ; Le Mans, L'Épitoge ; 2014 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu (dir.), *Initiation au Droit* ; Paris, LGDJ ; 2014 (2nde éd.) ;
- TOUZEIL-DIVINA M. & *alii*, *Traité des nouveaux droits de la Mort* ; Le Mans, L'Épitoge ; 2014 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu & LEVADE Anne (dir.), *Journées Louis ROLLAND, le Méditerranéen* ; Toulouse, L'Épitoge ; 2016 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, *Dictionnaire de droit public interne* ; Paris, LexisNexis ; 2017 ;
- TOUZEIL-DIVINA M., *Aux origines des branches du contentieux adm.* ; Paris, Dalloz ; 2017 ;
- TOUZEIL-DIVINA M. & *alii*, *Services publics en Méditerranée* ; Toulouse, L'Épitoge ; 2018 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, LAMI Arnaud & EUDE Marie (dir.), *L'Arbre, l'homme & le(s) droit(s)* ; Toulouse, L'Épitoge ; 2019 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, *Dix mythes du droit public* ; Paris, Lextenso ; 2019 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, AMILHAT Mathias, BOUL Maxime & PECH Adrien (dir.), *Toulouse par le droit administratif* ; Toulouse, L'Épitoge ; 2020 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu & COSTA Raphaël, *Du droit chez Aya NAKAMURA ?* ; Toulouse, L'Épitoge ; 2020 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, *Un père du droit administratif moderne, le doyen FOUCCART (1799-1860) : Eléments d'histoire du droit administratif* ; Paris, LGDJ ; 2020 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu (dir.), *Entre opéra & Droit* ; Paris, LexisNexis ; 2020 ;
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, *Des objets du droit administratif ; le DODA* ; Toulouse, L'Épitoge ; 2020.
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, « Les récits du droit administratif » in GIRARD, LAUBA & SALLES (dir.), *Les racines littéraires du droit administratif* ; Poitiers, Université de Poitiers ; 2021 ; p. 105 et s.
- TOUZEIL-DIVINA Mathieu, « Quelles transmissions pédagogiques du droit administratif ? » in CAILLOSSE & VOIZARD (dir.), *Enseigner le droit administratif aujourd'hui* ; Paris, Dalloz ; 2021.





Droit administratif.

Programme

1858-1859.

Organisation du pouvoir d'après la constit^{on} du 14 Janv
1852, modifiée par les l. Cons. des 7 Nov. et 25 Déc. 1852.

Pouvoir Législatif et ses actes.

Pouvoir exécutif et spécialement autorité administrative,
~~son mode d'action, son unité, son indépendance~~
recours contre ses actes, ses rapports avec l'autorité judiciaire
conflits, garantie de ses agents.

Droits politiques - Elections des différents degrés.

Charges sur les personnes - recrutement.

Expropriation pour cause d'utilité publique. Charges qui pèsent
sur les propriétés dans l'intérêt public. Réparation des
dommages. Mines.

Domaine national - ses différentes divisions - sa gestion.

Contributions directes.

Contributions indirectes - Douanes - enregistrement (le contentieux ne l'est pas)

Trésor - ses rapports avec les tiers - ses privilèges et hypothèques sur les
biens des comptables et des redevables.

Voirie - (grande, vicinale, urbaine.)

Régime des eaux - Etablissements d'usines.

Administrat^{on} départem^{entale} et Communal^e - Organisation, attribut^{ions} et gestion des biens et services.

Juges administratifs - compétence - procédure.

Houcart

II – Plan prévisionnel du cours magistral :

Partie I – Du Droit administratif par le(s) service(s) public(s)

Leçon I : Introduction *via* le service public au Droit administratif

Leçon II : Le Droit administratif, Toulouse & « son » enseignement

Leçon III : Des sources internes du Droit administratif

Leçon IV : Des sources internationales & européennes du Droit administratif

TD 01 : Sources européennes du Droit administratif

Leçon V : Introduction au service public juridictionnel administratif

Leçon VI : Introduction au contentieux administratif

TD 02 : Méthodologies du Droit administratif I :

le commentaire juridictionnel (à travers un arrêt du Conseil d'Etat)

Partie II – Des personnes du Droit administratif : le(s) service(s) public(s) incarnés

Leçon VII : L'indéfinissable notion juridique de service public

Leçon VIII : Des « natures » du service public

TD 03 : Méthodologies du Droit administratif II :

le cas pratique (à travers la notion de service public)

Leçon IX : Création et suppression des services publics

Leçon X : Des gestions publiques du service public

TD 04 : De l'établissement public

Leçon XI : Des gestions privées du service public

Leçon XII : Des « Lois » du service public de Louis ROLLAND

TD 05 : De l'interventionnisme public économique

Leçon XIII : Des « Lois » du service public & mises à jour de ROLLAND

Leçon XIV : Des Laïcités du service public

TD 06 : De l'absence de régime juridique du service public :

les « Lois » de Louis ROLLAND

Partie II – Des choses du Droit administratif : les objets des services publics

Leçon XV : Introduction aux Droits de la propriété et du patrimoine publics

Leçon XVI : Des Arbres et des cadavres dans la domanialité publique

TD 07 : Des biens & des bancs publics, bancs publics

Partie III – Des actions du Droit administratif : le(s) service(s) public(s) missionnés

Leçon XVII : Du service public de la police

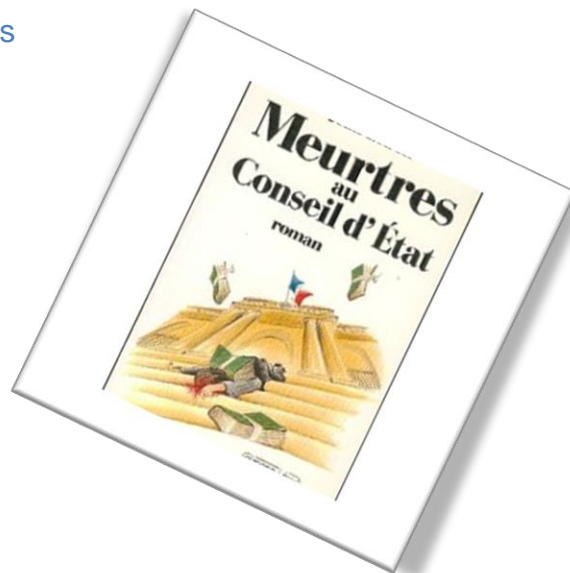
Leçon XVIII : Des polices administratives en pratique(s)

TD 08 : Police Partout ! Justice... ?

Leçon XIX : Introduction au Droit des fonctions publiques

Leçon XX : Actualités du Droit administratif & plaidoiries fictives

TD 09 : Procès fictifs



*« Le droit administratif est essentiellement
le droit des services publics.
On doit donc essayer d'abord
de s'entendre sur cette notion ».*

Louis ROLLAND (1877-1956)



III – Organisation des travaux dirigés :

Chaque séance de travaux dirigés sera organisée en trois temps distincts et *a priori* ainsi répartis selon une organisation dite « EVADEE » :

1) 30 minutes de révision(s) de cours à partir des 06 notions de vocabulaire et des 06 arrêts référents (ainsi que des conseils tant bibliographiques que doctrinaux) que les étudiants auront à travailler et que les enseignants développeront ;

2) 30 minutes de travaux pratiques & dirigés à partir des 06 documents de travail : chaque document étant un prétexte à réviser ou à approfondir un point de cours ;

3) 30 minutes de travaux approfondis (afin de préparer à l'examen) à partir de l'exercice hebdomadaire (commentaire, cas pratiques & dissertation).

IV – Modalités de contrôle des connaissances :

Art. 1^{er} : La présence et la participation aux séances de travaux dirigés sont obligatoires.

Art. 02: Le contrôle continu des connaissances est placé sous l'entière responsabilité des chargé.e.s de travaux dirigés.

Art. 03: La note de travaux dirigés est déterminée en fonction de la participation de l'étudiant aux diverses activités individuelles ou collectives, écrites ou orales, organisées dans le cadre de son groupe. Cette notation tient compte des aptitudes manifestées par l'étudiant, des progrès qu'il aura faits, de son assiduité et de sa participation régulière aux séances de travaux dirigés.

Art. 04: La note de travaux dirigés se compose à parts égales et par tiers :

- pour 25 % : d'une note **d'oral** (moyenne d'une ou plusieurs interrogations à l'oral sur le vocabulaire obligatoire par exemple & la participation) ;
- pour 25 % : d'une note **d'interrogation écrite** (moyenne d'une ou de plusieurs interrogations écrites de cours (portant uniquement sur les TD) ;
- pour 25 % : d'une note de **volontariat** (moyenne d'un ou de plusieurs relevé(s) de préparations écrites volontaires de l'exercice hebdomadaire) ;
- pour 25 % : de la prise en compte du **procès fictif** (séance 09).

Art. 05: L'épreuve finale du semestre (l'examen) portera à la fois sur les connaissances exposées en cours magistral et sur les savoir-faire acquis en travaux dirigés, arrêtés à la date de l'épreuve. Elle consistera en un petit cas pratique ainsi que la rédaction de l'introduction et du plan détaillé d'un commentaire juridictionnel.

V – L'émergence d'un droit public académique (jalons) :

- 1705 : 1^{ère} édition du *Traité de la police* de Nicolas **DE LA MARE** (1639-1723)
- 1773 : LOUIS XV (1710-1774) crée la 1^{ère} chaire de droit public au Collège de France
- 1789 : (24-26 août) Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen
- 1789 : publication du *Catéchisme du citoyen* de **SAIGE** (1734-1793)
- 1791 : (03-14 sept.) 1^{ère} Constitution française (employant le terme service public)
- 1791 : (26 septembre) décret ordonnant l'enseignement de la Constitution
- 1795 : (25 octobre) les Ecoles centrales sont chargées de leçons de droit public
- 1799 : création (encore républicaine) du Conseil d'Etat puis des Conseils de préfecture
- 1802 : création à Parme du premier enseignement (en français) de droit public
via l'Italie, il est proposé à Gian Domenico **ROMAGNOSI** (1761-1835)
- 1804 : (13 mars) (re)création des Ecoles de droit et instauration temporaire de cours
de droit public ; à Toulouse, c'est Jean-Raymond **DE BASTOULH** (1751-1838)
qui est chargé du « *droit civil dans ses relations avec l'administration publique* »
- 1819 : premières leçons (temporaires) de droit public & administratif à Paris
Joseph-Marie **DE GERANDO** (1772-1842) & Louis-Antoine **MACAREL** (1790-1851)
- 1829 : création (pérenne) d'un cours de droit administratif à Paris (mêmes titulaires)
- 1829 : premières leçons (temporaires) de droit administratif à Toulouse
au profit du fils du doyen, Carloman **DE BASTOULH** (1797-1871)
- 1832 : création (pérenne) d'un cours de droit administratif en province (Poitiers)
au profit du (futur) doyen Emile Victor Masséna **FOUCART** (1799-1860)
- 1834 : 1^{ère} éd. des *Eléments de droit public & administratif* de **FOUCART**
- 1848 : création de la première Ecole Nationale d'Administration
- 1853 : création, à Toulouse, du premier média spécialisé : le *Journal du Droit
Administratif (JDA)* par A. **CHAUVEAU** (1802-1868) & A. **BATBIE** (1828-1887)
- 1871 : création de l'Ecole libre de sciences politiques par Emile **BOUTMY** (1835-1906)
- 1886 : Edouard **LAFERRIERE** (1841-1901) devient vice-Président du Conseil d'Etat
- 1888 : Après Ernest **WALLON** (1851-1921), Maurice **HAURIOU** (1856-1929)
prend possession du cours toulousain de droit administratif
- 1892 : première édition (pilonnée) du *Précis de droit administratif* d'**HAURIOU**
- 1896 : arrivée d'un concours spécial : l'agrégation de droit public
- 1911 : publication de la 1^{ère} édition du *Traité de droit constitutionnel* de Léon **DUGUIT**
(1859-1928) qui contient (malgré son nom) beaucoup de droit administratif
- 1936 : la Faculté de Droit de Paris voit s'opposer deux de ses professeurs de droit
administratif (tous deux nés à Toulouse & sur fond d'antisémitisme) :
Gaston **JEZE** (1869-1953) & Joseph **BARTHELEMY** (1874-1945)
- 1940 : Louis **ROLLAND** (1877-1956) divulgue ses « *Lois* » du service public
- 1945 : recréation d'une Ecole Nationale d'Administration & de ses IEP (1945-1948)
- 1946 : la notion de service public (ré)intègre la Constitution
- 1954 : création de la revue *Actualité juridique – droit administratif (AJDA)*
- 1956 : première édition du *GAJA*
- 1960's : diffusion des théories dites *réalistes* de l'interprétation
- 1960's : à Toulouse, les futurs prof. Jean-Arnaud **MAZERES** & Pierre **DELVOLVE** étudient
- 1980 : Georges **VEDEL** (1910-2002) intègre le Conseil constitutionnel
- 1985 : création de la *Revue française de droit administratif*
- 1985 : première édition du *Droit administratif* de René **CHAPUS** (1924-2017)
- 2017 : décès du professeur Jean-Jacques **BIENVENU** (1948-2017)